

FORMATION A L'IDENTIFICATION, A LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE MATIERES DANGEREUSES

Durée :	1 jour (8h).		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Tout personnel étant amené à manipuler des matières dangereuses.		
Prérequis :	Absence de prérequis.		
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> -Reconnaitre la dangerosité des matières dangereuses, les risques encourus au poste de travail, -Connaitre les règles de manipulation, de stockage et de transfert des matières dangereuses, -Connaitre et appliquer les mesures de prévention et de protection face aux matières dangereuses, -Connaitre et appliquer la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident. 		
Moyens pédagogiques :	Exposés ponctuels, brochures, exercices, fiches pratiques, films Etudes de cas et application sur le terrain.		
Intervenant	Intervenant qualifié en prévention du risque chimique. NB : Le CV de l'intervenant est joint au présent programme.		
Sanction de la formation :	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		

PROGRAMME :

1) DEFINITION

- Qu'est-ce qu'un produit chimique dangereux ?
- Qu'est-ce qu'un déchet dangereux ?

2) LES MATIERES DANGEREUSES : identifier les risques

- La classification des produits chimiques dangereux
 - Introduction à la nouvelle réglementation européenne CLP
 - La classification précédant le CLP (code du travail)
- Les dangers liés aux matières dangereuses
 - Introduction aux caractéristiques physico-chimiques des produits chimiques
 - Dangers physiques et le risque incendie-explosion
 - Dangers pour la santé (corrosion, intoxication, ...)
 - Dangers pour l'environnement

3) L'IDENTIFICATION DES MATIERES DANGEREUSES

- L'étiquette de danger (avant CLP et les nouvelles étiquettes)
- La signalisation transport et le CLP
- La fiche de données de sécurité (rôle et contenu)
- La notice de poste

4) OPERATIONS DE CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

- Protocole de sécurité : contenu, forme et mise en œuvre
- Réception et expédition de matières dangereuses : l'arrêté ADR

5) MANIPULATION - STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

- Procédures et consignes générales
- Règles spécifiques aux installations de stockage de déchets dangereux (réglementation ICPE et arrêtés préfectoraux)
- Les risques liés à la compatibilité
- Les équipements de protection
 - La protection collective
 - La protection individuelle
- Gestion des situations d'urgence (incident/accident)
 - En cas d'incendie, d'explosion
 - En cas de déversement dans l'environnement
 - Premiers secours